

GYM COACH

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

SARL GYM COACH – Centre Commercial Le Forum, Lieu-dit Le Gibet, 78310 Coignières
RCS Versailles 752 924 944 – Capital social : 10 000 €
Tél. : 01 30 49 89 55 – Email : contact@gym-coach.com – site internet www.gym-coach.com
Hébergeur du site : IONOS – 7, place de la Gare, BP 70109, 57200 Sarreguemines Cedex
Médiateur à la consommation : **ANM Conso – Médiation de la consommation**,
2 rue de Colmar, 94300 Vincennes — contact@anm-conso.com

Article 1 – Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les relations contractuelles entre la société **GYM COACH**, club de remise en forme indépendant, et toute personne souscrivant un abonnement ou achetant une prestation à l'unité. Toute adhésion implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV et du règlement intérieur affiché dans le club et consultable sur le site internet.

Article 2 – Durée de l'abonnement

L'abonnement est conclu pour une **durée indéterminée** comportant une **période minimale d'engagement de douze (12) mois**.

À l'issue de cette période initiale, l'abonnement se poursuit **jusqu'à résiliation** par l'une des parties, moyennant un préavis d'un (1) mois.

Une **formule sans engagement** est également proposée, résiliable à tout moment avec le même préavis.

Article 3 – Prix et modalités de paiement

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur à la date de souscription.

Le prix est fixé lors de la signature du contrat et reste inchangé pendant toute la durée du contrat, sauf modification tarifaire acceptée par le client.

Le règlement s'effectue par **prélèvement automatique mensuel**, ou par tout autre moyen accepté par le club.

Tout impayé entraîne la suspension immédiate de l'accès au club jusqu'à régularisation.

Article 4 – Chèque de caution

Pour tout abonnement avec engagement de 12 mois, un **chèque de caution de 156 €** est demandé lors de l'inscription.

Ce chèque garantit le règlement des mensualités en cas :

- d'impayés non régularisés après **au moins deux relances écrites**,
- d'opposition abusive aux prélèvements,
- ou de **résiliation anticipée injustifiée** pendant la période d'engagement.

Avant tout encaissement du chèque, l'Adhérent(e) est **notifié(e) par courrier ou email** et dispose d'un **délai de 8 jours** pour régulariser sa situation.

Le chèque ne peut être encaissé **que dans la limite des sommes réellement dues**.

Article 5 – Modalités d'accès au club

L'accès au club est réservé aux adhérents munis de leur **carte d'accès personnelle**..

Toute fraude ou prêt de carte entraîne des **sanctions** pouvant aller jusqu'à la **résiliation du contrat**.

Article 6 – Résiliation

Par l'Adhérent(e) :

1. Résiliation à l'issue de la période minimale d'engagement

Les abonnements avec engagement sont conclus pour une durée indéterminée assortie d'une période minimale d'engagement de douze (12) mois.

À l'issue de cette période minimale d'engagement, l'adhérent(e) peut résilier son abonnement à tout moment par courrier recommandé AR, via le formulaire de résiliation mis à disposition par GYM COACH sur son site internet WWW.GYM-COACH.COM .onglet résiliation

La résiliation prendra effet à l'expiration d'un préavis d'un (1) mois à compter de la réception de la demande de résiliation.

Les prélèvements cessent à la date effective de résiliation. Aucun remboursement ne sera effectué pour une période déjà échue ou déjà consommée.

2. Résiliation anticipée pour motif légitime

En cas de motif légitime empêchant définitivement la pratique sportive (maladie, incapacité médicale, déménagement professionnel éloigné, mutation professionnelle, grossesse, perte d'emploi ou autre motif justifié), l'adhérent(e) peut demander la résiliation anticipée de son abonnement sur présentation d'un justificatif.

La résiliation prendra effet un (1) mois après réception de la demande complète et des justificatifs correspondants, sauf impossibilité immédiate dûment justifiée.

Les prélèvements cessent à la date effective de résiliation. Toute somme perçue d'avance correspondant à une période postérieure à la résiliation sera remboursée au prorata temporis.

Par GYM COACH

3. Résiliation par GYM COACH

GYM COACH peut résilier l'abonnement en cas de manquement grave au règlement intérieur, fraude, prêt de carte, comportement dangereux ou dégradations volontaires, après mise en demeure restée sans effet pendant un délai de quinze (15) jours.

La résiliation prend effet à l'issue de ce délai. Les sommes correspondant à des périodes non consommées éventuellement payées d'avance seront remboursées au prorata temporis.

Article 7 – Règlement intérieur

L'adhérent s'engage à respecter le règlement intérieur affiché au club et disponible sur le site.

Le non-respect de ce règlement peut entraîner des **sanctions progressives** (avertissement, suspension, résiliation).

Les fermetures exceptionnelles (travaux, jours fériés, obligations administratives) donnent lieu, si elles excèdent une durée raisonnable, à un **report ou dédommagement équitable**.

Article 8 – Responsabilité et assurance

GYM COACH est titulaire d'une **assurance responsabilité civile professionnelle SWISSLIFE N°011176532** couvrant les dommages engageant sa responsabilité.

L'adhérent est invité à souscrire une **assurance personnelle** pour les dommages dont il pourrait être responsable envers des tiers.

Article 9 – Données personnelles (RGPD)

Les données personnelles collectées par GYM COACH sont strictement nécessaires à la gestion des abonnements, à l'exécution du contrat, à la sécurité du club et au respect des obligations légales et réglementaires applicables.

Ces données sont conservées pendant la durée du contrat et pendant les délais légaux de conservation applicables.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés, l'adhérent dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, d'opposition et de portabilité de ses données personnelles. Ces droits peuvent être exercés à tout moment par courrier électronique à l'adresse : contact@gym-coach.com.

La politique de confidentialité détaillant les modalités de collecte, d'utilisation, de conservation des données personnelles ainsi que les droits des adhérents est disponible à l'accueil du club et consultable sur le site internet www.gym-coach.com.

L'adhérent est informé qu'il peut s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique Bloctel : www.bloctel.gouv.fr.

J'accepte que mes données personnelles soient traitées conformément à la politique de confidentialité de GYM COACH et reconnais en avoir pris connaissance préalablement à la signature du présent contrat.

À compter du **11 août 2026**, toute prospection téléphonique nécessitera le **consentement préalable ("opt-in")** du consommateur.

• Date :

- Signature de l'adhérent précédée de la mention « Lu et approuvé »
-

Article 10 – Interruption du service et compensation de l'adhérent

GYM COACH s'engage à fournir les prestations prévues au contrat dans les conditions normales d'exploitation de l'établissement.

En cas de fermeture temporaire exceptionnelle du club ou d'interruption significative des services imputable à GYM COACH et empêchant l'accès aux prestations essentielles prévues au contrat pendant une durée excédant sept (7) jours consécutifs, l'adhérent pourra bénéficier, selon les circonstances, soit :

- d'une prolongation équivalente de la durée de son abonnement ;
- d'un report des échéances concernées ;
- ou d'un remboursement calculé au prorata temporis de la période durant laquelle les prestations n'ont pu être fournies.

Cette compensation ne sera pas applicable lorsque l'interruption résulte :

- d'un cas de force majeure ;
- d'une décision administrative imposée à l'établissement ;

Toute demande de compensation devra être adressée à la direction du club dans un délai raisonnable suivant la reprise normale de l'activité.

Article 11 – Réclamation et médiation

Toute réclamation doit être formulée d'abord **auprès de la direction du club**, par email à contact@gym-coach.com ou par courrier à l'adresse du siège.

Si aucune solution amiable n'est trouvée dans un délai de 30 jours, le consommateur peut saisir **gratuitement** le médiateur de la consommation :

ANM Conso – Médiation de la consommation

2 rue de Colmar, 94300 Vincennes

mail : contact@anm-conso.com site/ internet : www.anm-conso.com

Article 12 – Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont soumises au **droit français**.

En cas de litige, et après tentative de résolution amiable, le **consommateur** peut saisir :

- soit le **tribunal du lieu de son domicile**,
 - soit celui du **lieu de conclusion du contrat** ou du **fait dommageable**, conformément à l'article R631-3 du Code de la consommation.
-

Date d'entrée en vigueur , le 01 juillet 2026

SARL GYM COACH

Représentée par **M. Pascal Garnier, Gérant**

